



SOMMAIRE

1. Reliquats azotés, à prévoir au plus tôt, à quoi s'attendre ?
2. Préparer les premiers semis de printemps
3. Ralentir la germination des pommes de terre

AGENDA

Réunions de restitution technico-économique GTE

30 janvier à 10 h 00
à Saint-Laurent Blangy

2 février à 14 h 00 à
Beauvais

10 février à 9 h 00
à Laon

Le clin d'œil météo

« Lorsqu'on peut labourer en janvier, on aura sept pains pour un dîner. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Azote : prévoir les reliquats au plus tôt, à quoi s'attendre ?

Pourquoi faire des reliquats ?

Le reliquat sortie hiver est indispensable pour estimer la disponibilité de l'azote pour vos cultures. Il permet donc, selon la situation, de réaliser ou non des économies d'azote. Pour rappel, la disponibilité en azote joue également sur la dynamique des adventices. D'où l'importance de ne pas sur-fertiliser vos parcelles. **Faire au moins 1 reliquat, c'est également une obligation qui concerne la totalité des fermes de plus de 3 ha en région Hauts-de-France**, entièrement située en zone vulnérable. Pour les exploitations d'élevage qui ne possèdent que des prairies permanentes, cette analyse peut être substituée par une analyse d'herbe.

En agriculture biologique, le recours aux **engrais et amendements organiques** modifie de manière significative les postes de minéralisation et donc les pronostics ! De même, l'utilisation de **couverts de légumineuses** influe très nettement sur la disponibilité de l'azote. Ce sont donc les situations pour lesquelles, nous vous conseillons **prioritairement de procéder à des mesures de reliquat**. Un reliquat coûte **entre 50 et 66 €** (selon le nombre d'horizons à analyser) donc peu de chose au regard du prix des engrais organiques.

Au plus près des besoins des cultures

Le reliquat le plus fiable est celui que l'on réalise **à partir du 10 février** pour les céréales d'hiver et les cultures de printemps implantées en mars et début avril. Pour les maïs, le tournesol ...semés habituellement début mai, l'idéal est de réaliser un reliquat au plus près de l'implantation de la culture, tenant compte du délai nécessaire pour réaliser les apports organiques avant semis (délai d'un mois à respecter entre l'apport de MO et le reliquat).

Un reliquat représentatif

Deux méthodes de prélèvements sont proposées par le préleveur (en diagonale sur l'ensemble de la parcelle ou sur une zone localisée que vous jugez représentative). La méthode en diagonale ne peut être retenue que sur des sols homogènes. **Notre préférence va davantage pour le prélèvement sur une zone représentative**, ce qui vous amène à accompagner le préleveur et à vérifier qu'il prend au moins 8 carottes de sol pour un échantillon.

A quoi doit-on s'attendre pour 2026 ?

L'automne relativement doux et peu pluvieux nous amène à penser que les niveaux de reliquats de cette année devraient être plutôt élevés. Dans le département de l'Aisne, plusieurs mesures ont été réalisées sur la plateforme d'essais, en situation favorable (précédent épinards non récolté !).

Le 5 septembre, 150 U d'azote repartis majoritairement sur le second horizon.



Le 10 décembre (avant l'entrée en drainage), 145 U d'azote disponible repartis comme ci-contre.

L'azote progresse vers les horizons inférieurs.

La pluviométrie du mois de janvier et février 2026 va jouer un rôle important dans la disponibilité de l'azote pour les cultures à la reprise de végétation. En cas de « lame d'eau » élevée, la disponibilité pourrait diminuer, mais pour le moment, les niveaux de reliquats restent supérieurs à la moyenne.

Fertiliser, oui mais comment ?

Dans les situations où le précédent est peu favorable avec **un reliquat faible**, le choix de fertiliser est judicieux. Règlementairement les apports de vinasses, fientes, et bouchons sont des effluents classés en type 2, pour lesquels il convient de respecter le calendrier ci-dessous :

TYPE II Lisiers, fientes de volailles (y compris séchées), fumiers de volailles, fraction liquide issue de raclage ou de séparation de phase des lisiers, effluents peu chargés, vinasses de betteraves tourteaux de ricin, guanos, eaux résiduaires ; digestats bruts et fractions liquides de digestats de méthanisation. Tout effluent qui n'entre pas dans les catégories précédentes.

Culture ou couvert fertilisé		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Culture principale récoltée l'année suivante	Céréales d'automne												
	Colza												
	Légumes implantés à partir du 1 ^{er} juin												
Couvert d'interculture longue	CINE détruit ou CIE exporté l'année suivante											(1)(2)(3)(10)	
	CINE détruit ou CIE exporté avant la fin de l'année											(1)(2)(3)(11)	
Couvert d'interculture courte	CINE ou CIE												
Culture de printemps et légumes implantés avant le 1 ^{er} juin													
Prairies implantées depuis plus de 6 mois et luzerne													(9)(12)
Vignes													
Cultures pérennes, maraîchères, vergers, porte-graines													
Sol non cultivé													

Pour accéder au document complet du 7^{ème} programme d'actions de la directive nitrates en Hauts de France :

https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/249_chambres_agriculture_des_hauts-de-france/_RUBR_SINFORMER/7EME_PROGRAMME_hdf.pdf



Pierre DURAND

2. Préparer les premiers semis de printemps

Dès que les conditions pédoclimatiques le permettront il faudra utiliser les bons créneaux pour réaliser les semis de céréales et protéagineux de printemps. Les féveroles seront les premières à être semées suivi des céréales qui ne souffrent pas d'une mauvaise structure ; *mieux vaut reporter le semis que de forcer* ! Si la parcelle est propre, il est judicieux de semer le plus tôt possible en fin d'hiver les céréales de printemps afin d'améliorer leurs implantations, la couverture du sol et potentiellement diminuer le risque de stress hydrique par la suite. Afin de préparer au mieux vos semis, voici un rappel des densités de semis :

Densités de semis jusqu'au 15 mars		Orge ou Avoine de printemps	Blé de printemps
Type de sol	Peuplement recherché	Grains/m ²	
Limons et sables	250 plantes/m ²	350	350
Silex, argile et craie	280 à 300 plantes/m ²	325 à 350	400

A noter, au-delà du 15 mars, ajouter 30 grains/m² aux densités de semis.

Certaines variétés de blé d'hiver peuvent être semées en février en fonction de leur alternativité. Il convient dans ce cas de retenir celles avec des notes à partir de 6 (½ alternatif).

Les associations céréales-protéagineux sont à réserver aux situations à disponibilité en azote réduite.

	Risque adventice faible	Risque adventice important
Pois protéagineux	65 – 70 grains/m ²	
Orge printemps	60 grains/m ²	90 grains/m ²
Triticale ou blé printemps	90 – 120 grains/m ²	120 - 150 grains/m ²

L'objectif premier étant de produire une légumineuse, la densité de la céréale est à adapter en tenant compte de sa capacité à couvrir le sol (orge > triticale > blé) et du risque adventice.

Féverole	35 grains/m ²	
Triticale printemps	90 grains/m ²	120 grains/m ²
Blé de printemps	120 grains/m ²	150 grains/m ²

Sortie hiver, le semis du protéagineux se fait simultanément avec celui de la céréale à une profondeur de 3 cm et avant début mars afin d'éviter les périodes de stress hydrique et thermique au moment de la floraison.

Semer tôt les lentilles ?

La lentille est une culture qui ne craint pas les gelées printanières. Elle est capable de résister à -10°C. Plusieurs producteurs ont l'habitude de semer leurs associations **lentilles/céréales dès que les conditions de ressuyage sont optimales**. De plus, en cas de mois de juin chaud et sec, une lentille semée plus tôt sera moins impactée !

Alain LECAT

3. Ralentir la germination des pommes de terre ?

En agriculture biologique, le choix variétal est un critère majeur dans la gestion de la conservation. Après avoir récolté l'essai variétés pommes de terre robustes le 16 octobre à Carvin (62), elles ont été calibrées puis mis en stockage le 4 novembre. L'objectif de cet essai est donc de comparer la dormance des

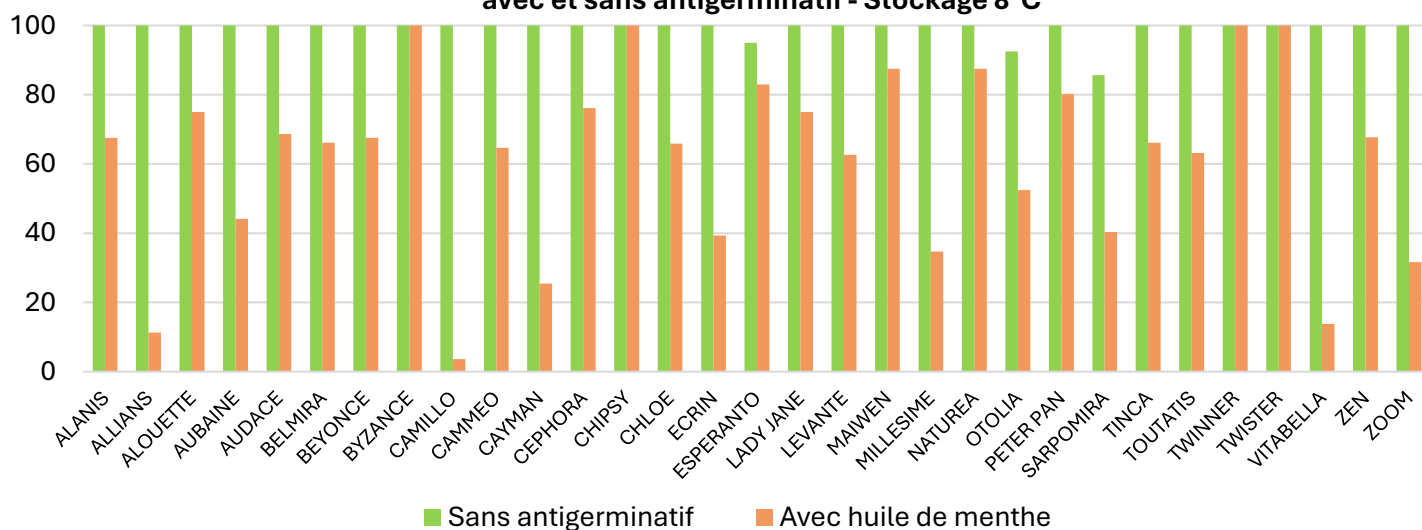
variétés et leur comportement face à l'action d'un antigerminatif, l'huile essentielle de menthe (BIOX-M). Après deux mois de mise en stockage, nous pouvons déjà observer que les pommes de terre n'ayant pas reçu d'antigerminatif ont germé bien davantage (+ 41%) par rapport à celles ayant reçu l'antigerminatif.

En effet, dans le stockage sans antigerminatif, seule la variété SARPOMIRA a un indice de germination plus limité (86%) que les autres variétés, toutes proches de 100 % germées !

L'application d'huile de menthe a ralenti la germination des tubercules notamment pour ALLIANS, CAMILLO, CAYMAN et VITABELLA qui ont des indices inférieurs à 30%. Pour BYZANCE, TWINNER et TWISTER, l'application de l'antigerminatif est déjà trop tardive et inutile due à leur dormance très courte.

Une prochaine notation aura lieu en février et le poids de germes sera déterminé, résultats à suivre...

Comparaison d'indice de germination en janvier (%) avec et sans antigerminatif - Stockage 8°C



Variété Ecrin sans antigerminatif – avec huile de menthe

Clémence LECLERCQ

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 – 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires (CA Oise – N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)